

## Conditions générales de vente – Motel Ô Pied-à-Terre à Poliez-Pittet

### 1. Champ d'application

- 1.1 Les présentes conditions générales règlent les rapports juridiques entre le client (ci-après nommé « hôte ») et l'entreprise Ô Pied-à-Terre Motel-Résidence Sàrl (ci-après nommée « motel »).
- 1.2 Elles s'appliquent à la mise à disposition de chambres équipées destinées à l'hébergement ainsi qu'à toutes autres prestations connexes fournies par le motel.
- 1.3 Les conditions générales de l'hôte ne sont pas applicables, sauf accord convenu par écrit avant la conclusion du contrat.

### 2. Parties au contrat

- 2.1 Le contrat est conclu entre l'hôte et le motel.
- 2.2 Si la réservation n'est pas effectuée par l'hôte lui-même mais par un tiers, ce dernier est solidairement responsable avec l'hôte vis-à-vis du motel pour toutes les obligations découlant du contrat.

### 3. Réservation et conclusion du contrat

- 3.1 Les prestations commandées par l'hôte sont réglées dans le contrat conclu entre les parties. Ce contrat se matérialise par la réservation d'une ou plusieurs chambres d'hôtel ainsi que toutes autres prestations.
- 3.2 Le contrat est conclu par l'acceptation de la demande de l'hôte par le motel. La conclusion du contrat est confirmée par l'émission d'un e-mail de réservation. La confirmation contient les données exactes de la réservation, les conditions d'annulation et un numéro de réservation.
- 3.3 Le client reçoit la clé numérique de sa chambre au moment de son enregistrement sur le terminal installé à l'entrée du motel.
- 3.4 Le contrat prend effet lorsque les prestations convenues ont été payées de manière anticipée lors de la réservation en ligne. Il prend aussi immédiatement effet lorsque la réservation est effectuée, le jour même de l'arrivée de l'hôte, sur le terminal d'enregistrement installé à l'entrée du motel.
- 3.5 Aucun contrat n'est conclu si le paiement anticipé et/ou la garantie de carte de crédit échoue lors de la réservation de la chambre.
- 3.6 Les modifications ou les compléments apportés unilatéralement au contrat par l'hôte sont sans effet. Ils n'engagent le motel qu'après confirmation écrite.

#### **4. Prestations du motel**

- 4.1 Le motel est tenu de mettre à disposition le type de chambre réservé par l'hôte et de fournir les prestations convenues.
- 4.2 L'hôte n'acquiert aucun droit quant à la mise à disposition d'une chambre spécifique si cela n'a pas été expressément convenu.
- 4.3 Le motel met à disposition de l'hôte un accès gratuit à internet (wifi). L'hôte assume la responsabilité de l'utilisation des données de connexion. L'hôte est responsable de tout abus ou comportement illégal en lien avec l'utilisation d'internet.
- 4.4 Les hôtes ont accès à des collations, des boissons et des produits d'hygiène divers, moyennant paiement.

#### **5. Prix**

- 5.1 Les prix communiqués par le motel s'entendent en francs suisses (CHF). Ils comprennent la TVA et le service.
- 5.2 Le motel peut modifier les prix annoncés en cas de taxes publiques (TVA, taxe de séjour,...) nouvellement imposées ou augmentées après la conclusion du contrat.
- 5.3 Lors de la réservation en ligne, l'hôte a le choix entre un prix réduit non remboursable ou un prix normal remboursable en cas d'annulation ou de renonciation à la prestation.
- 5.4 Si l'hôte opte pour le tarif réduit, sa carte de crédit sera débitée au moment de la réservation en ligne et le montant de la prestation ne sera pas remboursé en cas de rétractation ou d'annulation.
- 5.5 Si l'hôte opte pour le tarif normal, l'annulation de la réservation est gratuite pour autant qu'elle soit adressée par écrit au motel jusqu'à 48 heures avant l'arrivée. Le prix de la réservation déjà payé par l'hôte lui sera remboursé sans frais par le motel.

#### **6. Prix appliqués aux enfants**

- 6.1 Sur demande, un lit-bébé peut être mis gratuitement à disposition pour les enfants de moins de 2 ans.
- 6.2 Les enfants de moins de 6 ans séjournent gratuitement dans le lit de leurs parents.
- 6.3 Les enfants de 6 à 16 ans séjournent dans un lit supplémentaire, moyennement paiement.

#### **7. Remise et libération de la chambre**

- 7.1 Sous réserve d'autres dispositions, l'hôte est en droit d'utiliser la chambre qu'il a réservée à partir de 15 heures le jour de l'arrivée et jusqu'à 12 heures le jour du départ.

- 7.2 Si l'hôte libère sa chambre avant 12 heures le jour du départ, le motel est autorisé à encaisser la totalité des prestations convenues.
- 7.3 En cas de départ retardé, le motel pourra facturer à l'hôte, en contrepartie de l'utilisation de la chambre au-delà de l'heure prévue contractuellement, 50% du prix total de l'hébergement jusqu'à 18 heures et 100% à partir de 18 heures.
- 7.4 A son arrivée, l'hôte procède lui-même aux formalités d'enregistrement sur le terminal installé à l'entrée du motel et reçoit sa clé numérique.
- 7.5 La chambre est exclusivement réservée pour l'hôte ou les hôtes enregistrés. La transmission de la chambre à une personne tierce ou l'utilisation de la chambre par une personne supplémentaire nécessite l'autorisation du motel.
- 7.6 Sous réserve d'un accord différent ou d'un cas de force majeure empêchant l'hôte de quitter le motel le jour du départ, ce dernier n'a pas le droit de prolonger son séjour au-delà de la période convenue avec le motel.

## **8. Conditions d'annulation**

- 8.1 Les réservations sont en principe définitives, dès lors que l'offre du motel a été acceptée par l'hôte.
- 8.2 Les conditions d'annulation peuvent varier selon l'offre. Certains prix (tarif réduit) sont soumis à des conditions spécifiques qui excluent toute annulation. Sauf indication contraire, les conditions ci-après s'appliquent aux réservations :
- Annulation plus de 48 heures avant le jour de l'arrivée : sans frais
  - Annulation dans les 48 heures avant le jour de l'arrivée : prix d'une nuitée
  - Annulation en cours de séjour (plusieurs nuitées) : prix d'une nuitée supplémentaire

## **9. Résiliation par le motel**

- 9.1 Le motel est en droit de résilier immédiatement le contrat en cas de motif justifié. Sont considérés comme des motifs justifiés, notamment :
- Un paiement anticipé convenu avec le motel ou un dépôt de garantie n'est pas fourni dans le délai fixé par le motel ;
  - Force majeure ou autres circonstances non imputables au motel rendant l'exécution du contrat impossible ;
  - La location de la chambre a été effectuée sur la base d'informations erronées ou trompeuses portant sur des éléments essentiels du contrat, tels que l'identité de l'hôte, l'utilisation de la chambre ou le but de la réservation ;
  - Le motel a des raisons sérieuses de penser que l'utilisation des prestations commandées par l'hôte risque de compromettre le bon fonctionnement, la sécurité ou la réputation du motel auprès de tiers ;

- Du fait de son comportement vis-à-vis du propriétaire, du gérant, du personnel engagés par le motel, des voisins ou des autres clients, l'hôte ou la personne qui l'accompagne rend la continuation du contrat impossible ;
- L'hôte ou la personne qui l'accompagne commet un acte répréhensible durant le séjour ;
- Le motel apprend que l'hôte est insolvable ou que sa situation financière s'est considérablement détériorée après la conclusion du contrat, en particulier si l'hôte ne règle pas des créances échues du motel ou ne fournit pas de garanties suffisantes ;
- Le séjour est illicite.

9.2 En cas de résiliation pour juste motif, l'hôte ne dispose d'aucun droit d'indemnisation (dommages-intérêts). Il ne peut pas non plus exiger le remboursement des prestations qu'il a déjà payées.

## **10. Utilisation de la chambre**

10.1 L'hôte est tenu d'utiliser la chambre qu'il occupe avec le plus grand soin et conformément au but du contrat.

10.2 L'hôte signale immédiatement au motel tout éventuel dommage ou défaut affectant l'utilisation normale de sa chambre.

## **11. Animaux de compagnie**

11.1 L'hôte est tenu de faire connaître au préalable son souhait de venir accompagné d'un animal de compagnie. Le motel autorise en principe la présence d'un animal de compagnie.

11.2 Cette autorisation est donnée, à condition que l'animal de compagnie demeure sous la surveillance constante de l'hôte, qu'il soit exempt de toute maladie et qu'il ne constitue aucun danger tant pour les autres clients du motel que pour son personnel.

11.3 L'hôte répond personnellement de tout dommage causé par son animal de compagnie.

## **12. Enregistrement / départ**

12.1 L'enregistrement (check-in) s'effectue via le terminal prévu à cet effet. La carte numérique de la chambre est remise à l'hôte directement par le terminal, au terme de l'enregistrement.

12.2 Lors de son départ (check-out), l'hôte dépose la carte de sa chambre dans le casier prévu à cet effet.

## **13. Protection des données**

13.1 Le motel s'engage à respecter la législation applicable à la collecte, au traitement et à l'utilisation des données personnelles de l'hôte.

13.2 Les données de l'hôte sont utilisées pour optimiser la sécurité opérationnelle du motel ou dans l'intérêt de la promotion des ventes, de la conception des produits, de la prévention d'infractions, d'études statistiques et de la facturation.

13.3 L'hôte a le droit de s'avoir ce qu'il advient de ses données. Il peut également demander la suppression des données collectées ou qu'elles ne soient pas utilisées à des fins publicitaires.

13.4 Un système de vidéosurveillance dissuasive est installé à l'extérieur et dans les parties communes du motel pour des motifs de sécurité. Les images ne sont pas conservées, sauf si elles sont nécessaires à des fins de preuve de la commission d'une infraction.

#### **14. Responsabilités**

14.1 L'hôte est responsable envers le motel de tout dommage et de la perte d'objets appartenant au motel causé par lui ou les personnes qui l'accompagnent durant le séjour.

14.2 Le motel décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages causés aux objets, vêtements et matériels apportés par l'hôte ou par les personnes qui l'accompagnent, sauf en cas de négligence grave ou d'intention.

#### **15. Interdiction de fumer**

15.1 Il est interdit de fumer dans les chambres et à l'intérieur du motel.

15.2 Il en va de même pour la manipulation de détecteurs de fumée ou l'ouverture abusive des portes de secours.

15.3 Le motel se réserve de refacturer à l'hôte l'intervention des pompiers ou d'autres services de secours provoquée par erreur ou de manière abusive par l'hôte ou la personne qui l'accompagne.

#### **16. Places de stationnement**

16.1 Des places de stationnement sont disponibles gratuitement. Elles ne peuvent pas être réservées ni utilisées par l'hôte au-delà de la durée du séjour.

16.2 La disponibilité des places de stationnement n'est pas garantie.

16.2 Le motel décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage causé aux véhicules stationnés.

#### **17. Repos nocturne**

17.1 L'hôte doit s'abstenir de toute émission sonore de nature à troubler le repos entre 22 heures et 6 heures.

#### **18. Dispositions finales**

18.1 Le paiement de la réservation par l'hôte vaut acceptation des présentes conditions générales.

18.2 Les modifications ou compléments apportés au contrat ou aux présentes conditions générales requièrent la forme écrite.

18.3 L'éventuelle nullité de l'une ou l'autre des dispositions des présentes conditions générales ne remet pas en cause la validité des autres dispositions et du contrat.

#### **19. Droit applicable et juridiction**

19.1 Tout contrat conclu en application des présentes conditions générales est soumis exclusivement au droit suisse.

19.2 Tout litige entre parties relève de la compétence des autorités du siège de l'entreprise Ô Pied-à-Terre Motel-Résidence Sàrl.

HD/16.01.2023

PROJET